



GESTION DE PATRIMOINE

Assante®

Comment Assante protège vos actifs

À Gestion de patrimoine Assante, assurer la sécurité des actifs qui nous ont été confiés par les clients est une priorité essentielle. Ceci va de pair avec notre mission – aider à créer de la richesse et de la prospérité pour les familles canadiennes.

En partenariat avec nos conseillers professionnels, qui font partie des conseillers les plus respectés et accrédités du pays, nous sommes heureux de souligner ici quatre mesures de protection importantes qui sont en place pour protéger vos actifs : notre support corporatif solide, les mesures de protection que nous suivons, notre adhérence aux rigoureux standards de l'industrie et la protection des investisseurs à l'échelle de l'industrie.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steven Donald

Président et chef de la direction

Gestion de patrimoine Assante



Support corporatif solide

Le premier niveau de protection des clients est fourni par nos processus de gouvernance détaillés et les ressources financières importantes de la société mère de Gestion de patrimoine Assante, CI Financial Corp. Le personnel du service juridique et de conformité d'Assante garde la haute direction, ainsi que le Conseil d'administration de CI Financial, au courant des affaires juridiques, réglementaires et de conformité sur une base régulière. En outre, le service de conformité interne de CI Financial joue un rôle important en révisant et en testant les processus et les contrôles internes d'Assante afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences réglementaires. CI Financial, la troisième plus importante société de fonds de placements au Canada, est financièrement solide, affichant un revenu net de 445 millions de dollars pour l'année civile terminée le 31 décembre 2008. Au 31 juillet 2009, elle comptait environ 90 milliards de dollars en actifs rapportant des commissions. CI Financial est coté à la Bourse de Toronto sous le symbole « CIX » et est membre de l'indice composé S&P/TSX. Le statut de CI Financial à titre de corporation publique procure une transparence et une responsabilité additionnelles par l'entremise de divulgation de renseignements financiers. CI Financial est détenu à 35 % par la Banque Scotia, une des plus importantes institutions financières en Amérique du Nord et la banque la plus internationale du Canada, qui a des opérations dans 50 pays.

Mesures de protection

Assante doit, à la demande des organismes de réglementation, maintenir un capital adéquat pour couvrir nos risques commerciaux, conserver des dossiers détaillés et exacts et employer des procédures de traitement de titres appropriées. La plupart des titres détenus par nos clients le sont par le biais de systèmes électroniques centraux à l'échelle de l'industrie ou qui sont basés sur les livres. Selon cette approche, les placements sont suivis en utilisant des fournisseurs de services indépendants, y compris FundSERV dans le cas des fonds communs, et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée pour la plupart des titres de participation. Dans les situations où les titres pleinement payés sont physiquement détenus par nous, ils sont maintenus séparément de tout titre lié à nos activités de placement corporatives et sont assujettis aux vérifications effectuées par les organismes de réglementation sur une base annuelle. Cette mesure de protection aide à s'assurer que les placements des clients ne soient pas



GESTION DE PATRIMOINE

Assante®

Comment Assante protège vos actifs



assujettis aux risques liés aux activités commerciales de leur courtier et qu'ils soient maintenus séparés au profit des clients. Les services de garde pour tous les titres détenus dans les comptes des clients, autres que les fonds communs, sont fournis par National Bank Correspondent Network, qui appartient à la Banque Nationale du Canada. Étant donné que la provision de tenue des livres pour les titres et les services de garde est effectuée par des fournisseurs de service indépendants, un grand nombre de parties sont impliquées dans les opérations effectuées auprès des comptes de client. L'avantage pour les clients est la surveillance additionnelle des procédures de la firme afin de s'assurer que tous les actifs soient comptabilisés de manière exacte.

Rigoureux standards de l'industrie

Les filiales de courtage d'Assante, Gestion de capital Assante Ltée, qui est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), et Gestion financière Assante Ltée, qui est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM), sont assujetties à la surveillance des commissions des valeurs mobilières provinciales. Gestion de capital Assante et Gestion financière Assante doivent adhérer aux lois régissant la protection des investisseurs, les responsabilités fiduciaires et la tenue rigoureuse des dossiers. Ces exigences sont surveillées par l'OCRCVM et l'ACCFM, respectivement, par le biais de vérifications indépendantes effectuées régulièrement par des vérificateurs externes et par des examinateurs ou des organismes de réglementation. Les examinateurs de l'OCRCVM et de l'ACCFM effectuent des vérifications de la conformité liée aux ventes de leurs courtiers agréés qui comprennent le matériel marketing, les négociations, les divulgations qui paraissent sur les relevés des clients et les opérations de leurs succursales, ainsi que des vérifications de la

conformité financière qui comprennent une révision détaillée des services financiers de la firme et des procédures de garde et leur adhérence aux politiques de réglementation. En outre, tous les conseillers financiers d'Assante sont assujettis à la surveillance des organismes de réglementation. Pour toutes vos relations fiduciaires, nous vous encourageons à vérifier auprès de l'organisme de réglementation applicable afin de vous assurer que la firme est agréée et en bonne position.

Protection à l'échelle de l'industrie

Bien que les actifs des clients d'Assante soient séparés des actifs du courtier, une mesure de sécurité supplémentaire est fournie à nos clients par l'entremise des programmes de protection des investisseurs qui remboursent les investisseurs, selon des limites définies au préalable, si leur courtier devient insolvable ou fait faillite et, en résultat, que leurs actifs disparaissent. Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) rembourse les clients des courtiers en valeurs mobilières d'une somme pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars par type de compte (c.-à.d. une couverture séparée pour les comptes ouverts et les comptes enregistrés). L'ACCFM Investor Protection Corporation fournit une protection semblable aux clients des courtiers de fonds communs.

Pour plus de renseignements

Pour en savoir plus sur la manière dont vos actifs sont protégés, nous vous encourageons à visiter ces ressources en ligne :

Investor Education Fund de la CVMO : www.investorED.ca
Autorités canadiennes en valeurs mobilières : www.securities-administrators.ca
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels : www.mfda.ca
Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières : www.iiroc.ca
Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) : www.ific.ca
Fonds canadien de protection des épargnants : www.cipf.ca
Association canadienne des compagnies
d'assurances de personnes : www.clhia.ca
Assurés : www.assuris.ca